



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Montpensier, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2020

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Bernadette FRANCES ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Béatrice BREDOIRE ; Mme Marielle BOILE ; Mme Bernadette COMBE.

ABSENTS EXCUSES : M. Joseph FIAFIALOTO et Mme Agnès MASGRAU qui ont donné procuration à M. Saïd MOURTADA.

Etait invité à participer à la réunion, sans voix délibérative, le comité consultatif d'action sociale, composé de Monsieur David DESPAX, Monsieur Saïd MOURTADA, Madame Bernadette FRANCES, Madame Claudine HUGUET, Madame Nadine SCATTOLINI, Madame Emilie THIVAT-CLUZEL, Monsieur Fabien DAFOUR et Monsieur Jean LEBOURG.

Madame Béatrice BREDOIRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Montpensier ainsi qu'aux membres du comité consultatif d'action sociale. Il souligne la volonté de l'équipe municipale d'exercer une véritable action sociale en direction des personnes vulnérables de la Commune, qu'il s'agisse de personnes âgées, handicapées ou de familles en situation économique difficile. En effet, la population en difficulté malheureusement s'accroît, d'autant plus dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique du COVID-19 où elle est mise en exergue.

Il propose de faire un tour de table afin que chaque personne se présente.

A noter que trois personnes sont administratrices du C.C.A.S. depuis de nombreuses années, à savoir Mesdames Bernadette COMBE et Claudine HUGUET.

Après le tour de table, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Saïd MOURTADA, vice-président.



PRESENTATION RAPIDE DU C.C.A.S.

1 – Historique :

L'action sociale prend ses origines sous l'Ancien Régime où des initiatives privées et souvent religieuses (Hôtel Dieu...) se préoccupaient de prendre soin des indigents et des personnes souffrantes. Puis progressivement, cette aide aux plus pauvres et aux malades s'est institutionnalisée pour parvenir dans les années 1950 à la création des bureaux d'aide sociale (BAS) rebaptisés dans les années 1980 « Centre Communaux d'Action Sociale ».

Bien que rattachés à la Commune, les C.C.A.S. sont des établissements publics locaux indépendants qui sont administrés par un conseil d'administration et qui ont leur propre budget. Leur fonctionnement est calqué sur celui du Conseil municipal et de ce fait, le conseil d'administration est renouvelé après chaque élection municipale. La loi du 6 janvier 1986 avait rendu obligatoire la création d'un C.C.A.S. dans chaque Commune mais en 2015, le législateur a laissé la possibilité aux Communes de moins de 1.500 habitants de le dissoudre.

M. S. MOURTADA fait remarquer que le conseil municipal élu en 2014 avait désiré maintenir le C.C.A.S. de Montpensier ce qui est également la ferme volonté de l'équipe nouvellement élue.

2 – Conseil d'administration :

Le conseil d'administration du C.C.A.S. de Montpensier est composé de 8 membres, le maire étant le président de droit. Ces membres correspondent à 2 collèges :

- Un collège des élus du Conseil municipal : Mesdames Bernadette FRANCES et Claudine Huguet ; Messieurs Joseph FIAFIALOTO et Saïd MOURTADA, un collège de personnes de la société civile : Mesdames Marielle BOILE, Béatrice BREDOIRE, Bernadette COMBE et Agnès MASGRAU

Le collège des élus a été désigné par délibération du Conseil municipal du 12 août 2020 avec notamment M. Saïd MOURTADA comme vice-président du Conseil d'administration, et les personnes hors conseil municipal ont été nommées par arrêté du maire. Ces dernières représentent des domaines d'intervention sociale comme suit :

- Madame Marielle BOILE représente les associations des personnes retraitées et des personnes âgées ;
- Madame Béatrice BREDOIRE représente les associations familiales (Union Départementale des Associations Familiales – UDAF du Puy-de-Dôme) ;
- Madame Bernadette COMBE représente les personnes handicapées ;
- Madame Agnès MASGRAU représente les organismes d'insertion sociale

3 – Budget et compétences :

Chaque année, le Conseil d'administration vote le budget du C.C.A.S. qui est soumis aux règles de la comptabilité publique sur le modèle du budget de la Commune. Les recettes proviennent essentiellement de subventions de la Commune, de dons et de legs, et du produit des prestations de service. De plus, le Département peut subventionner des projets bien définis.

Le C.C.A.S. exerce des compétences obligatoires. Chaque année, doit être présenté au Conseil d'administration un rapport sur l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble des habitants de la Commune. Sur la base de ce rapport, est mise en œuvre une action générale de



prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, notamment le comité consultatif d'action sociale.

Le C.C.A.S. participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et les transmet au Conseil départemental pour instruction définitive et décision.

De plus, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental pour des risques exceptionnels et notamment de canicule, un registre nominatif des personnes vulnérables doit être réglementairement établi. C'est pourquoi, début août, un courrier a été distribué à tous les habitants de la Commune pour les inviter à s'inscrire sur ce registre. A ce jour, le registre comprend une dizaine de personnes.

A titre facultatif, le C.C.A.S. peut intervenir sous la forme de secours d'urgence. Il peut également créer et gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social (maison de retraite par exemple).

REGLEMENT INTERIEUR

M. S. MOURTADA propose au Conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur qui avait été joint à la convocation de la présente réunion. Ce règlement récapitule notamment les compétences du C.C.A.S. et la composition du Conseil d'administration.

La loi impose en effet que le fonctionnement du Conseil d'administration du C.C.A.S. soit régi par un règlement intérieur dûment voté et transmis au sous-préfet pour le contrôle de légalité.

M. S. MOURTADA insiste sur le fait que les débats et décisions du Conseil d'administration ne doivent pas être rapportés aux tiers, les administrateurs étant tenus au strict secret professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, unanime, approuve le règlement intérieur ci-annexé.

LES ACTIONS DU C.C.A.S. DE MONTPENSIER

1 – L'activité du C.C.A.S de Montpensier jusqu'à ce jour :

Traditionnellement, depuis une vingtaine d'années, tous les habitants de la Commune âgés de 65 ans et plus, qui y sont domiciliés ou en résidence secondaire, sont invités en fin d'année à un déjeuner au restaurant suivi d'un goûter à la salle polyvalente. Les personnes de plus de 75 ans qui ne souhaitent pas participer à ce repas, reçoivent un cadeau de la même valeur (assortiment de friandises et d'une bouteille).

Ainsi, pour ces festivités de Noël 2019, sur 98 personnes âgées de plus de 65 ans, 45 ont participé au repas et 20 personnes âgées de 75 ans et plus ont reçu un cadeau.

2 – Les projets d'action :

M. S. MOURTADA expose à l'assemblée que Monsieur le Président et lui-même souhaitent élargir les actions du C.C.A.S. en ne se limitant plus aux festivités de Noël destinées



aux personnes âgées. Dans la mesure, où ce repas de fin d'année est très apprécié et attendu par les bénéficiaires, il sera bien entendu pérennisé, mais la volonté politique est de réaliser des actions visant à apporter un soutien aux personnes vulnérables de la Commune qui sont souvent isolées et en manque de relations sociales.

Des pistes des actions pouvant être mises en œuvre à long terme sur la durée du mandat municipal (2020-2026) sont données :

- Renforcement des rencontres individualisées avec les aînés, amorcées en août,
- Sorties dans des lieux touristiques (exemple : village de Charroux, visites de musées, chaîne des Puys, Vulcania...)
- Randonnées pédestres de courtes distances
- Activités sportives douces (yoga, gymnastique d'entretien...)
- Mise à disposition de la cantine scolaire comme lieu de restauration proche du domicile
- Délocalisation sur la Commune des activités du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ...

Madame Marielle BOILE fait remarquer qu'il existe sur Aigueperse et Chaptuzat des activités à destination des personnes âgées telles que des ateliers mémoire, et suggère de se renseigner sur les modalités de fonctionnement (structure publique/associative, intervenants professionnels/bénévoles, budget...).

Plusieurs membres de l'assemblée évoquent la nécessité d'un partenariat avec les associations de la Commune. L'objectif est de fédérer les associations autour d'un projet.

M. S. MOURTADA informe l'assemblée que le C.C.A.S. peut bénéficier d'aides publiques notamment par le Conseil départemental à condition de présenter un projet répondant au cahier des charges de ce financeur.

Enfin, l'assemblée unanime, note qu'il y a lieu d'initier une entraide intergénérationnelle avec en particulier la sollicitation des enfants de l'école.

M. D. DESPAX fait remarquer que le Conseil municipal a des projets d'espaces de rencontre, à savoir un verger communal et un four banal où les « anciens » pourront faire découvrir aux « jeunes » leurs savoirs-faires.

3- Action à court terme : festivités de fin d'année 2020 :

Dans une échéance à court terme, M. S. MOURTADA demande à l'assemblée son avis sur la reconduction des traditionnelles festivités de fin d'année à destination des personnes de plus de 65 ans.

Compte tenu de la situation de crise sanitaire où la pandémie du coronavirus n'est pas endiguée, unanimement, l'assemblée abandonne le déjeuner au restaurant et optent pour un cadeau offert à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

M. S. MOURTADA précise que pour 2020, le C.C.A.S. dispose d'un budget de 2.607,00 € ce qui, pour 100 personnes bénéficiaires, représente un coût unitaire de chaque cadeau d'un montant de 26,00 €.

Quatre personnes sont désignées pour proposer à la prochaine réunion du Conseil d'administration un cadeau : Mesdames Bernadette COMBE, Bernadette FRANCES, Claudine HUGUET et Nadine SCATTOLINI.

En raison des règles de distanciation sociale, l'assemblée regrette amèrement de ne pas pouvoir réunir les personnes autour d'un goûter ou à défaut d'un repas. Une réflexion sera



menée pour éventuellement accueillir les personnes scindées en trois groupes sur trois tranches horaires, ou bien pour effectuer une distribution à domicile avec des enfants.

COMMUNICATION

M. S. MOURTADA expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de communiquer sur l'existence du C.C.A.S. et du comité consultatif d'action sociale. Il demande à chaque membre de lui envoyer une photo avec un petit texte de présentation. Les visiteurs du site www.montpensier.fr auront ainsi accès au trombinoscope du C.C.A.S. et du comité consultatif d'action sociale.

Dans la mesure où beaucoup de personnes âgées n'utilisent pas internet, la communication sera également faite par l'Echo de la Butte. De plus, un flyer sera élaboré pour récapituler des informations pratiques (numéros d'urgence, médecins, pharmacie, existence de chèques d'aide à la mobilité, service de portage de repas, service d'aides ménagères...).

M. D. DESPAX conclut cette première réunion du Conseil d'administration, en insistant sur le fait que l'action du C.C.A.S. se résume avant tout à lutter contre l'individualisme qui gangrène la société actuelle. Il est absolument nécessaire de recréer du lien social avec les personnes vulnérables qui souffrent souvent d'isolement. Cela ne pourra se faire que grâce au volontariat. Des projets communaux tels qu'un verger et un four à pain qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable contribueront à un « mieux vivre ensemble ».